

Mis en place par les Conseils départementaux dans chaque département, les CAUE de Nouvelle-Aquitaine ont pour vocation la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (loi du 3 janvier 1977). Investi d'une mission de service public, les CAUE accompagnent gratuitement les particuliers et les collectivités.

Les missions des CAUE :

- CONSEILLER les particuliers dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, pour tout projet relatif à leur cadre de vie (aménagement, construction, extension, rénovation...).
- CONSEILLER les collectivités locales en matière de bâti, d'espaces publics, d'urbanisme, de paysage et d'environnement.
- FORMER et INFORMER les élus locaux et les services techniques, les professionnels aux différents enjeux de territoires et contraintes techniques, afin d'apporter des éclairages, réponses ou solutions aux projets.
- SENSIBILISER tous les publics à la qualité de l'architecture et du paysage, la réglementation, les techniques de construction (publications, expositions, conférences...).
- SENSIBILISER le public scolaire par des actions pédagogiques liées à l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

Quelles propositions de l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine pour le Conseil Régional dans le domaine de la culture et du patrimoine ?

Les CAUE, par l'intermédiaire de l'URCAUE, peuvent accompagner la Région pour construire et ancrer sa politique régionale.

➔ NOS ATOUTS :

- Une offre transversale et pluridisciplinaire, spécificité des CAUE : architecture, patrimoine, urbanisme, paysage, environnement, énergie
- Une proximité et une connaissance des territoires acquise en 4 décennies d'accompagnement
- Une capacité à articuler et traduire les grands schémas régionaux dans les politiques, démarches et procédures au niveau infra ou local
- Une pratique en réseau
- Une dimension culturelle, au-delà du technique et des cloisonnements thématiques, garante du maintien d'une identité régionale

Compétences mobilisables aujourd'hui au sein de l'URCAUE Nouvelle Aquitaine

- Un délégué régional

CONSEILLERS :

- 45 Architectes
- 16 Paysagistes
- 11 Urbanistes
- 2 Écologues
- 5 conseillers Info Energie
- 1 conseiller phyto sanitaire
- 1 juriste

- Une assistante administrative régionale

SUPPORT ET COMMUNICATION :

- 2 médiateurs culturels
- 1 géomaticien
- 5 chargés de communication
- 5 documentalistes
- 4 graphistes

➔ **Soit 127 collaborateurs en Nouvelle-Aquitaine**
➔ **1 100 conseils aux collectivités et 7 500 conseils aux particuliers/an.**

Axe 3 : Identités régionales (patrimoine, architecture et paysages)

Compétence Région Nouvelle-Aquitaine

Priorités régionales concernées

Enseignement / Education/III-les conditions matérielles de l'accès au savoir pour tous /
D – Actions éducatives
- soutien à l'animation et à l'accompagnement de dispositifs éducatifs
- soutien à des organismes ou associations participant à diverses animations liées au domaine sportif, éducatif ou culturel
Culture, sports et loisirs, santé et action sociale / Culture
2 – l'aménagement culturel durable des territoires : Démocratisation de l'accès à l'art et à la culture
4 – Connaissance et valorisation du patrimoine régional : valorisation et médiation
5 – L'éducation et la médiation artistiques et culturelles

Expériences

- L'URCAUE est depuis 1998 un partenaire incontournable de la DRAC pour l'animation et la coordination des actions de valorisation du Patrimoine dans le cadre des **journées européennes du Patrimoine**.
 - Les 11 CAUE de Nouvelle-Aquitaine se sont coordonnés pour réaliser dans chaque département un **inventaire des bâtiments et ouvrages constituant des valeurs d'exemples de la période 20e et 21e siècles**
 - Les 3 CAUE de l'ancienne région Limousin ont organisé un **palmarès Architecture et Aménagement** en 2014
 - Collaboration avec le service de l'inventaire sur des actions ponctuelles de médiation (Histoire de bahuts en 2017, mais aussi sur le panorama de l'architecture XX/XXIè en Aquitaine)
- NUMERIQUE : Site web URCAUE : portail sur la connaissance en Architecture, Urbanisme et Paysage en Aquitaine - en 2014

Potentialités

Les CAUE de Nouvelle-Aquitaine souhaitent renforcer la participation conjointe des CAUE à la poursuite de constitution d'un panorama de l'architecture XXe et XXIe siècle en Nouvelle-Aquitaine. Une valorisation régionale régulière sur des thématiques choisies avec la Région est envisagée via le site web de l'URCAUE.

La première année des Parcours d'Education Artistique dans les lycées a démontré l'intérêt d'allier les missions de sensibilisation des scolaires et du grand public. A partir d'une recherche en histoire, ce projet permet d'apprendre à présenter un bâtiment à un public par une sensibilisation à la médiation du patrimoine. Un renouvellement de ce projet à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine permettrait de diffuser sur l'ensemble du territoire de la région cette expérience permettant aux élèves de découvrir l'histoire de leur lycée en comprenant le travail des architectes et l'histoire des collections pédagogiques.

Intérêt pour le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

- Transmettre la connaissance des identités locales en s'appuyant sur les outils existants dans les CAUE
- Susciter une création architecture régionale, s'appuyant sur les milieux géographiques, le bioclimatisme et s'intégrant dans les paysages
- Pouvoir réorienter les politiques régionales par notre capacité de veille et de connaissance et notre rôle de « palpeur local »

Perspectives proposées par l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la culture et du patrimoine

Culture	
Culture, sports et loisirs, santé et action sociale / Culture /	
2 – l'aménagement culturel durable des territoires : Démocratisation de l'accès à l'art et à la culture	Développer le panorama architecture XX-XXIe siècle en Nouvelle-Aquitaine (lieux de villégiatures, patrimoine et citoyenneté, rénovation des logements des années 60', éducation, sport et loisirs...); Coordonner les Journées européennes du patrimoine ; Journées nationales d'architecture ; Proposer des projets au label Jardins Remarquables et au Label Architecture XX et XXIe ; Développer de nouveaux outils de sensibilisation et connaissance (Cahiers d'Identité Patrimoniales et Paysagère, Guides méthodologiques, ...)
4 – Connaissance et valorisation du patrimoine régional : valorisation et médiation	
5 – L'éducation et la médiation artistiques et culturelles	Participer aux parcours d'éducation artistique dans les lycées, organiser des rencontres architecte, paysagiste et grand public (rencontre artistes/œuvres)

Exemples d'actions réalisées par les CAUE dans les champs de compétence du Conseil Régional sur la culture et le patrimoine

Compétence Région Nouvelle-Aquitaine	Références d'actions des CAUE
<i>Priorités régionales</i>	EXEMPLES ACTIONS EXISTANTES DES CAUE
Culture, sports et loisirs, santé et action sociale / Culture /	
2 – l'aménagement culturel durable des territoires : Démocratisation de l'accès à l'art et à la culture	Sensibilisation grand public : → ouvrages (Maisons de Gironde, panorama de l'architecture du XXe en Lot-et-Garonne, l'airial landais, ...); → expositions (patrimoine de pays en Dordogne, les maisons de pays en Pyrénées-Atlantiques, Maisons XXe en Corrèze...); → création d'un site web dédié en open data (Panorama architecture contemporaine de Lot-et-Garonne) → manifestations (journées européennes du patrimoine); → partenariats avec les pays d'arts et d'histoire (+formation des animateurs...), → inventaire du patrimoine de pays (base SIG et fiches) → accompagnement Petites Cités de Caractère, AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine), secteur sauvegardé, conseil en restauration du patrimoine : label architecture du XXe avec la DRAC, Ateliers du Patrimoine (Leader), sensibilisation architecture XXe (16). → Formation des artisans pour la mise en œuvre du secteur sauvegardé (Pau) → Contribution au volet patrimonial du PLUi (agglomération Côte Basque Adour)
4 – Connaissance et valorisation du patrimoine régional : valorisation et médiation	
5 – L'éducation et la médiation artistiques et culturelles	Parcours d'éducation artistique dans les lycées